

## **COMPTE RENDU** **Conseil Municipal du 18 Juillet 2014**

### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

- en exercice	15
- présents	13
- votants	13
- pouvoirs	1

DATE DE CONVOCATION : 15/07/2014

DATE D’AFFICHAGE : 15/07/2014

L’an deux mille quatorze, le dix-huit juillet à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard.

Présents MM. FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martii SCHLEGEL Régis, STERN Didier, SCHEIBER Yves, PEIFER Michelle, BECKMANN P ERTZSCHEID Alphonse

Absents KREMER Michael , NACHI Lahcène, excusés

Pouvoirs NACHI Lahcène, procuration à B. FOUILHAC GARY

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Désignation d’un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2014
- 3) Nouvelle délibération de mise à disposition de la salle polyvalente
- 4) Délibération sur la constitution d’un groupement de commande au niveau CASC et communes de la CASC pour l’achat de gaz naturel
- 5) Demandes de subventions « réfection de la salle Saint Guy »
- 6) Motion de soutien à l’action de l’AMF vis-à-vis de la baisse de la dotation vers les communes
- 7) Divers et communications

M. le Maire démarre la séance à 19 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse MM. KREMER Michael et NACHI Lahcène. Ce dernier a donné procuration à FOUILHAC-GARY Bernard.

Le quorum, avec 13 présents et 11 à partir du point 8, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### **1. Désignation d’un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, désigne Mme LETT Martine, secrétaire de séance.

#### **2. Approbation des procès-verbaux**

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 20 Juin 2014.

#### **3. DCM 2014/42 - Nouvelle délibération de mise à disposition de la salle polyvalente**

Le conseil municipal décide d’adopter les règles suivantes fixant les conditions de gratuité de la salle polyvalente.

*Pour les associations basées à Zetting, et dans le cadre d’une manifestation ayant un but lucratif, la gratuité de la salle sera accordée pour la première des manifestations. Pour la*

deuxième manifestation, une réduction de 50% sera accordée. Le plein tarif s'appliquera dès la troisième manifestation. Les charges seront dans tous les cas facturées à 50%

La gratuité de la salle est également accordée aux associations ayant besoin de la salle dans le cadre de ses activités associatives (exemple : Country, réunion des seniors...). Les charges sont alors facturées à 50%

La salle polyvalente est mise à disposition gratuitement dans le cadre des activités scolaires des écoles maternelle et primaire. Les charges ne sont dans ce cas pas facturées. Pour les manifestations n'ayant pas de but lucratif ou dans des situations (réunion, assemblée générale, manifestation sans demande de buvette ni droit d'entrée), la salle pourra être accordée sur autorisation du maire à titre exceptionnel. Les charges seront facturées à 100%.

Par ailleurs, et dans quelque situation que se soit, chaque facture dont le montant édité serait inférieur à 5€, un forfait de 5€ devra être exigé.

#### **4. DCM 2014/43 - Délibération sur la constitution d'un groupement de commande au niveau CASC et communes de la CASC pour l'achat de gaz naturel**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver l'adhésion au groupement de commande proposé par la CASC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour l'achat de gaz à venir et toutes les pièces s'y rapportant.

#### **5. DCM 2014/44 - Demandes de subventions « réfection de la salle Saint Guy »**

le Conseil Municipal approuve les travaux de mise en place d'une VMC dans la salle St Guy, local du conseil de fabrique pour un montant de 6 530 € HT et fixe le plan de financement suivant

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT
Travaux de VMC	6 530,00 €
FINANCEMENT	
Réserve parlementaire	3 200,00 €
Autofinancement	3 330,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 530,00 €</b>

- Approuve La demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier

#### **6. DCM 2014/45 - Motion de soutien à l'action de l'AMF vis-à-vis de la baisse de la dotation vers les communes**

Le Conseil Municipal, décide de présenter sa Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
La séance est levée à 21h 00.

Le secrétaire de séance  
Signé : Martine LETT

Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY

